

DÉLIBÉRATION N°DL20260009 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 27 JANVIER 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/01/2026 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER (jusqu'à 23h20) ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Axel DUGUA

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (à partir de 23h20)

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**CONVENTION DE MUTUALISATION DES ATELIERS NUMÉRIQUES POUR LUTTER CONTRE LA
FRACTURE NUMÉRIQUE**

M. Pierre-Mary DESHAYES expose ce qui suit :

Depuis 2024, les conseils municipaux de Saint-Chamond et Genilac ont approuvé les termes d'une convention partenariale afin de lutter contre la facture numérique. Douze ateliers numériques, animés par la conseillère numérique de la ville de Saint-Chamond, ont été mis en place pour les années 2024 et 2025 au tarif de 160 € par atelier.

Cette collaboration entre les deux communes s'inscrit dans le cadre du volet « inclusion numérique » du plan France Relance, et plus particulièrement le dispositif de Conseiller numérique, dont les objectifs principaux sont :

- améliorer l'inclusion numérique,
- aider les usagers à s'approprier le numérique dans leurs usages quotidiens,
- accompagner, au plus près, les usagers lors d'ateliers d'initiation, soit en atelier collectif, soit lors d'un accompagnement individuel.

Le 18 décembre 2025, les deux communes se sont réunies pour dresser le bilan de l'année écoulée : un bilan très positif, avec un très bon taux de remplissage et des usagers satisfaits, qui ont pu participer à divers parcours :

- parcours 1 : les bases du smartphone et de la tablette,
- parcours 2 : gérer ses photos,
- parcours 3 : cybersécurité,
- parcours 4 : faire ses démarches administratives en ligne.

La commune de Genilac souhaite reconduire cet accompagnement en 2026. Il est ainsi proposé d'animer douze ateliers numériques pour l'année 2026, hors période scolaire, à compter de la fin février 2026, le vendredi après-midi, au sein de la médiathèque de Genilac, au tarif de 160 € par atelier, soit un montant maximum de 1 920 euros.

Les thématiques retenues, pour 2026, sont :

- Parcours 1 : **Bases de l'ordinateur** (ordinateur, clavier, souris, navigation internet, emails),
- Parcours 2 : **Culture découverte numérique** (l'intelligence artificielle, qu'est-ce que c'est ? quels sont les enjeux ?...),
- Parcours 3 : **Cybersécurité** (la mallette de la cybersécurité pour déjouer les pièges du web, phishing et hameçonnage, protection des données personnelles),
- Parcours 4 : **Créatif** (calendrier de photos).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention entre les communes de Genilac et Saint-Chamond pour la mise en place de douze ateliers numériques pour l'année 2026, pour lutter contre la facture numérique,
- **d'approuver** la tarification proposée : 160 € par atelier, soit un montant maximum demandé à la commune de Genilac de 1 920 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent,

- **d'inscrire** les recettes correspondantes au budget principal de la commune.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/01/2026



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne